

LES FEMMES VOUDRAIENT COTISER D'AVANTAGE, MAIS...

Les femmes ont une retraite moindre en Suisse en raison de revenus inférieurs et de l'usage plus important du temps partiel. Comment corriger cette injustice? Par **Edouard Bolleter**

La situation de la prévoyance pour les femmes qui travaillent en Suisse est inquiétante. On se rend compte en effet, chiffres incontestables à l'appui, que les inégalités salariales entre sexes se perpétuent, voire augmentent, avec le système actuel de la retraite. Et c'est un autre élément de poids dans la lutte pour l'égalité, mis largement en avant en juin avec la journée de grève consacrée à la cause des femmes. Ces conditions injustes ne devraient pas s'améliorer du jour au lendemain, semblerait-il. «Effectivement, en Suisse, seules quelque 50% des femmes actives cotisent régulièrement au pilier 3a. Avec 58%, les hommes alimentent nettement plus souvent la prévoyance liée», constate ainsi Emilie Gachet, économiste chez Credit Suisse.

EXCEPTION: LES FEMMES SANS ENFANTS

Pourtant, selon une étude récente de la grande banque, à conditions égales, les femmes ont l'intention d'investir légèrement plus dans leur prévoyance individuelle que les hommes. Elles seraient donc plus «prévoyantes» dans leurs ambitions de retraite. Les experts de Credit Suisse ont ensuite examiné les causes de ces différences de comportement. Outre le sexe, ils ont pris en compte l'âge, le revenu et la situation familiale. Le résultat de leur étude est le suivant: dans des conditions égales, par exemple avec un âge, un niveau de revenu et une situation

50%
des femmes

actives
cotisent au
pilier 3a,
contre 58%
d'hommes.

42%
des femmes

ne touchent
que la rente
AVS lors de
leur retraite.

familiale identiques, les femmes alimentent donc le pilier 3a un peu plus fréquemment que les hommes.

Autres éclairages chiffrés, la catégorie des travailleuses jeunes et célibataires, qui représente plus d'un tiers des Suissesses actives, serait pourtant moins encline à cotiser pour sa retraite. Ainsi, malgré un revenu moyen relativement élevé de 51000 ou 76000 francs – selon le groupe –, seules 33% ou 45% d'entre elles, respectivement, cotisent régulièrement à la prévoyance individuelle. Quant aux femmes en couple à double revenu sans enfants, ou DINKS (pour *double income no kids*), elles ont aussi de bonnes conditions financières pour se constituer un capital de vieillesse. Pourtant, elles ne sont que 60% environ à cotiser régulièrement au 3e pilier. Ces catégories précises de femmes ne cotisent donc pas suffisamment, apparemment.

Le système suisse des trois piliers donne d'autres raisons d'inquiétude. «Je trouve très frappant qu'en Suisse, 42% des femmes n'aient que l'AVS pour vivre lorsqu'elles arrivent à la retraite», a ainsi rappelé à ce sujet Corinne Schärer, responsable du syndicat Unia pour la grève des femmes du mois de juin passé.

Que faire alors face à ces inégalités flagrantes dans la prévoyance? L'imposition de l'égalité salariale, exigée aujourd'hui par nombre de personnes actives, devrait être logiquement une obligation importante pour réguler les différences de pré-

voyance. De ce fait, une des principales revendications de la grève des femmes est une augmentation équitable des salaires des femmes, ce qui aura une incidence directe sur leur revenu à la retraite. C'est une piste essentielle à suivre. La principale incitation à des versements réguliers dans le pilier 3a est logiquement le revenu. Ainsi, selon l'étude de Credit Suisse, les personnes de la classe de revenus supérieure ont une chance de cotiser régulièrement à la prévoyance liée plus de sept fois plus élevée que celles touchant les revenus les plus faibles.

RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Le montant de la cotisation augmente également avec le revenu, ce qui place de fait les femmes dans une situation précaire. Ce premier pas, l'égalité salariale, devra néanmoins être suivi de plusieurs autres pour atteindre une réelle équité. Car le comportement en matière de versements dans le 3e pilier dépend souvent de la situation de vie et de famille. Et les conséquences d'une interruption d'activité et du travail à temps partiel sur l'évolution du capital de vieillesse sont majeures et donc d'autant plus pénalisantes pour les femmes, les premières usagères.

Selon une autre étude de l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne et de la Haute Ecole de travail social de Genève, ce sont en priorité les mères qui réduisent leur taux d'occupation professionnel pour s'occuper de leurs enfants. Il est ensuite constaté par les chercheurs que les femmes ayant des enfants rencontrent des obstacles majeurs à l'emploi à plein temps ou à temps partiel élevé. La Suisse est notamment l'un des pays développés qui dépensent le moins d'argent public pour les politiques familiales, en particulier pour la prise en charge



de la petite enfance, dénonce le rapport. Avant de souligner qu'il serait important de rendre les générations qui entrent sur le marché du travail sensibles à cette problématique afin qu'elles puissent concilier vie professionnelle et vie familiale en toute connaissance de cause.

L'égalité salariale, revendiquée lors de la grève du 14 juin, aurait une incidence directe sur les retraites des femmes.

Dès lors, travail à temps partiel et interruptions d'activité font que les femmes ont souvent moins de moyens financiers à consacrer à la prévoyance vieillesse individuelle que les hommes. Une évidence injuste également dénoncée par Corinne Schärer: «La situation

d'inégalité découle du fait qu'elles travaillent souvent à temps partiel et touchent de bas salaires. Pour rappel, la cotisation au 2e pilier n'est obligatoire qu'à partir d'un revenu annuel de 24000 francs.»

RÉFORMER LES RETRAITES

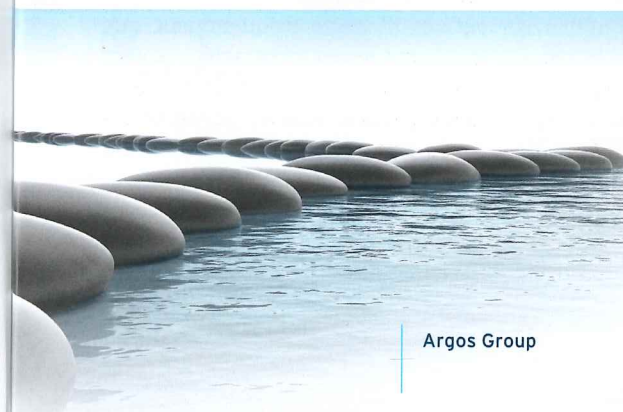
L'étude de Credit Suisse renchérit: «Les interruptions d'activité et le travail à temps partiel réduisent souvent les capacités des femmes à se constituer un capital de vieillesse suffisant. Et in fine, même si les montants maximaux ont été versés dans le pilier 3a par les femmes, leur situation «familiale» accroît les lacunes de prévoyance, c'est-à-dire l'écart par rapport à l'objectif de toucher 80% du dernier salaire à la retraite.» Mais il en est autrement pour les femmes jeunes et sans enfants, ainsi que constaté précédemment. «Dans de nombreux cas, elles auraient probablement les moyens de verser régulièrement au moins un petit montant dans la prévoyance individuelle et pourraient profiter d'une meilleure rente, compte tenu du long horizon de placement», estime Emilie Gachet.

Enfin, une dernière piste à suivre est celle de Regula Bühlmann, responsable des questions d'égalité des sexes auprès de l'Union syndicale suisse: «Actuellement, les prestations de l'AVS de base se situent en dessous du minimum vital d'existence. Il faudrait aussi renforcer l'AVS pour offrir une retraite digne à toutes les personnes qui ne bénéficient pas d'autres revenus, dont de très nombreuses femmes.» Tout reste à faire, en somme. ●

PUBLICITÉ

ARGOS GROUP

Maîtrise. Clarté. Engagement.



- COURTAGE EN ASSURANCES
- CONSEIL ET ASSISTANCE
- ADMINISTRATION
- GESTION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

«Prévoir pour préserver»

Argos Group

Route des Avouillons 30
CH - 1196 Gland

T +41 (0)22 365 66 64
F +41 (0)22 365 66 60

info@argos-group.ch
www.argos-group.ch